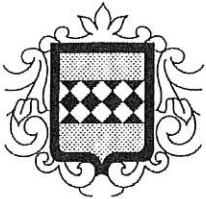


MAIRIE  
DE  
**SAINT-VICTOR-LA-COSTE**  
30290

Téléphone : 04 66 50 02 17  
E-MAIL : [mairie@saintvictorlacoste.com](mailto:mairie@saintvictorlacoste.com)  
N° SIRET : 213 003 023 00016



Destinataires : Habitants de la rue de l'Église, des impasses des côtes et du Bourgareau

Objet : Arrêté municipal

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'arrêté municipal relatif à l'interdiction des rassemblements de plus de deux personnes sur le secteur concerné.

Cette décision a été prise au regard des troubles à l'ordre public constatés de manière récurrente, ainsi que des signalements et plaintes formulés par les riverains. Elles visent à préserver la tranquillité publique, la sécurité des personnes et le cadre de vie des habitants.

Cette mesure, limitée au périmètre défini par l'arrêté a pour objectif de prévenir les nuisances et de favoriser un retour durable à un environnement serein pour tous.

Cet arrêté a été élaboré en concertation avec les services de la gendarmerie, qui veilleront à son application.

En cas de trouble, de nuisance ou de situation nécessitant une intervention, il est important de contacter sans délai les services de la gendarmerie afin de permettre une prise en charge adaptée.

Je vous remercie de prendre connaissance de ce document et de respecter les dispositions qu'il contient, et reste à votre disposition en cas de besoin.

Mme Véronique Herbé,  
Maire de Saint-Victor-la-Coste

